

GUIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROIS PAR UN CISSS OU UN CIUSSS

1. FINANCEMENT DES PROJETS EN PÉDIATRIE

- Équipement(s)
- Immobilisations (admissibilité des centres hospitaliers situés dans une région autre qu'universitaire) (régions de Québec, Montréal et Estrie sont exclus)

2. NOUVELLES ORIENTATIONS

- Certains équipements en obstétrique afin de favoriser les naissances à risque près du domicile;
- Certains équipements en soins ambulatoires incluant les soins complexes à domicile;
- Support aux établissements lors d'un éventuel rehaussement du niveau de soins

3. ADMISSIBILITÉ ET RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Répondre à la mission d'Opération Enfant Soleil (voir lien ci-dessous)
<https://www.operationenfantsoleil.ca/qui-sommes-nous/>
- Être un établissement de santé reconnu et régi par le Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant et être en conformité avec le permis d'établissement (niveau de soins) ;
- Être dédié minimum à 80 % à la clientèle des enfants;
- Être un centre hospitalier situé dans une **région** autre qu'universitaire (régions de Québec, Montréal et Estrie sont exclus pour les projets en immobilisations);
- Viser l'achat d'équipements médicaux, des équipements spécialisés adaptés ou de l'aménagement;
- Compléter le formulaire de demande d'octrois sur la plateforme « Octrois » d'Opération Enfant Soleil;
- Indiquez que l'organisation possède les ressources humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement;
- Faire part des priorités de l'établissement et populationnelles sous sa responsabilité en une seule demande (par exemple demande d'un CLSC, d'une maison de naissance et centre jeunesse);
- Inclure toutes les pièces justificatives dans le formulaire de demande;
- Respecter les délais de la période d'appel de projets (1^{er} septembre au 15 octobre).

4. FAIRE UNE DEMANDE D'OCTROIS

- Compléter le formulaire de demande d'équipements ou de projet en immobilisations, avant le 15 octobre de l'année courante en y incluant les pièces justificatives disponibles via le lien suivant :
<https://octrois.operationenfantsoleil.ca;>

- Compléter le formulaire de reddition comptes : <https://octrois.operationenfantsoleil.ca> (en marge de gauche choisir Reddition de comptes et à l'ouverture de la nouvelle page choisir CISSS/CIUSSS Reddition de comptes (FORM-005)).

5. CLAUSES D'EXCLUSIONⁱ

- Les frais de fonctionnement;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les salaires;
- Les demandes provenant de particuliers ou pour un équipement personnel.

6. TYPES POSSIBLES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 100 % du projet accepté;
- Montant forfaitaire (à compléter avec la Fondation ou le Centre hospitalier);
- 100 % réparti conjointement entre Opération Enfant Soleil et le MSSS.

7. PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

- Réception de la demande entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre de chaque année;
- Analyse du projet et recommandation par un comité d'experts indépendants;
- Approbation de l'octroi par le conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil;
- Approbation du projet par le MSSS si nécessaire;
- Annonce de l'octroi lors de la Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil;
- Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et l'établissement de santé ou sa fondation.

8. VERSEMENT

- Équipement(s) : à la suite de l'annonce lors de la Tournée des octrois et sur réception de l'entente signée;
- Immobilisations : sur réclamation lorsque le projet est réalisé et sur réception de l'entente signée.

9. DEMANDE DE DÉROGATION

- Aucun montant additionnel ne sera accordé, pour tout changement de projet, SVP bien vouloir communiquer votre demande à : octrois@operationenfantsoleil.ca

Pour de plus amples renseignements, bien vouloir adresser votre demande à : octrois@operationenfantsoleil.ca

ⁱ Pour information sur les équipements se référer au formulaire section 2.1